

Le travail psychique de victime

Boucherit Saci
Maître de Conférences Université Badji Mokhtar Annaba
Boucherit.saci@gmail.com

Résumé :

Il va s'agir dans un premier temps de recenser les principales approches développées par les auteurs pour tenter de rendre compte des processus psychiques en jeu dans cet après-trauma et des principales interrogations théoriques et cliniques qu'elles soulèvent, afin, dans un second temps de nous efforcer de les dépasser. Pour ce faire, nous emprunterons à S. Freud la notion d'épreuve de réalité telle qu'il l'a développée à propos du deuil, pour en projeter les principes sur le champ du traumatique.

Mots clés : la victime, le psychique, après-trauma, la honte.

العمل النفسي للضحية

ملخص:

يتعلق الأمر في المقام الأول في تحديد المقاربات الرئيسية التي طورها المؤلفون في محاولة لتسليط الضوء على العمليات النفسية التي تنطوي عليها ما بعد الصدمة النفسية والأسئلة النظرية و العيادية الرئيسية التي يطرحونها من أجل إجبارنا على تجاوزها في وقت لاحق. للقيام بذلك، سوف نستعير من فرويد فكرة اختبار الواقع كما وضعها و التي تتعلق بالحداد، من أجل عرض مبادئه في مجال الصدمة.

الكلمات المفتاحية: الضحية، النفسية، ما بعد الصدمة، العار.

victim's psychic work

Summary :

It will first be a question of identifying the main approaches developed by the authors in an attempt to account for the psychic processes at play in this post-trauma and the main theoretical and clinical questions they raise, in order, in a second time to strive to go beyond them. To do this, we will borrow from S. Freud the notion of reality test as he developed it with regard to mourning, in order to project its principles onto the field of trauma.

Keywords: the victim, the psychic, post-trauma, shame.

Introduction

La question qui va nous occuper maintenant est donc celle de l'après-trauma. Formulons-la ainsi : l'événement a de toutes les façons, qu'il ait été traumatique ou non, fait problème, et nous l'appréhenderons désormais comme une véritable épreuve, celle impliquée par un impératif à ré-être, par la nécessité de recréer de l'existence avec, et malgré, la présence insistante et mortifère des ruines laissées qu'il a laissées : contre la tentation létale.

La nouveauté, nous l'avons vu, est aujourd'hui les formes collectivement conçues pour soutenir ce ré-être : la victimité dans ses multiples dimensions. Il en va ici du registre proprement institutionnel de toute reconstruction : elle passe par les prescriptions collectives qui à la fois donnent sens à l'expérience et l'étayent. C'est la leçon que l'on doit retenir de la victimologie clinique et de la psychotraumatologie : la dimension constitutionnellement politique du trouble ou de la souffrance, et de leur surmontement possible.

C'est pour cette raison que nous devons faire un long détour par une analyse du processus judiciaire, afin de montrer qu'appréhendé comme un ensemble de processus de constitution des positions d'auteur et de victime, en termes de culpabilité et responsabilité juridiques, il ouvre à une intelligence possible des enjeux psychiques propres à l'après-trauma, celui-ci vu à partir d'une des modalités sociales collectivement privilégiée de restauration. La modélisation que nous en proposerons nous permettra en effet de mieux appréhender les difficultés que certains sujets victimés présentent durant le parcours judiciaire et au-delà.

Cependant nous verrons, qu'ainsi défini, le travail d'assomption et d'intégration de ses procédures que tout parcours judiciaire implique s'avère formellement similaire au travail psychique auquel, en raison de cette épreuve de réalité qu'a constitué l'événement, est confronté, ne serait-ce qu'un instant, tout sujet victimé. Car qu'il y ait procédure ou non, celui-ci se trouve mis en demeure de soutenir quatre dilemmes essentiels, constitutifs de ce que nous dénommerons désormais le travail psychique de victime, véritable équivalent d'un procès intérieur qu'il instruit en lui et pour lui, à charge et à décharge.

1 - L'après-trauma. Éléments pour une clinique de la victimité :

Comment les auteurs ont-ils rendu compte de ce qui se dessine comme un travail psychique particulier propre à l'après-trauma ? A l'aide de quelles notions ont-ils tenté de l'appréhender et de le formaliser ?

Nous allons voir que deux notions principales se partagent aujourd'hui le champ de cette clinique de la résistance psychique aux effets du trauma : la culpabilité principalement, et plus récemment la honte.

2- La culpabilité, les culpabilités. Un travail de la culpabilité ?

Evoquons d'abord les sentiments dits de culpabilité très souvent exprimés par les sujets et qui peuvent les amener à s'imputer tout ou partie de la responsabilité de la survenue de l'événement dont ils ont été victimes. Sous ce terme de culpabilité est en fait regroupé tout un ensemble d'observations hétérogènes renvoyant manifestement à des niveaux de fonctionnement psychique tout aussi divers (Damiani, 1997, 78) :

les sentiments de culpabilité explicitement exprimés par le sujet, donc non inconscients, consistant en des auto-reproches multiples quant à son comportement durant l'agression (ne pas avoir su se défendre, ne pas avoir été assez vigilant...), ou après (de manquer de la force nécessaire pour d'en sortir, d'y penser sans cesse...), voire même bien avant l'événement, selon le mécanisme décrit par L. Crocq sous le terme d' « illusion rétrospective » consistant en une réinterprétation de leur passé au regard de l'événement traumatique. (Crocq, 2007, 67)

- la culpabilité œdipienne : elle représente pour F. Lebigot le mode de dégagement par excellence du registre du traumatique, l'angoisse de castration offrant une issue à l'angoisse de néantisation à laquelle le trauma a renvoyé le sujet.

- la culpabilité du survivant qui a été pour la première fois observée et décrite chez les survivants des camps nazis et que l'on peut retrouver, éprouvée de façon plus ou moins intense, chez nombre de victimes d'événements impliquant d'autres personnes.

- la « culpabilité originaire » liée au fait que le traumatisme a renvoyé le sujet au stade archaïque des premières expériences de jouissance, retour éprouvé comme une transgression majeure engendrant un vécu aigu de faute dont le sujet ignore l'origine. (F. Lebigot, 2005, 168)

Mentionnons également les réflexions de D. Cremlinger qui s'attache, dans le prolongement des thèses de F. Lebigot et C. Damiani, à différencier la culpabilité et la faute : la première, renvoie à l'imaginaire du sujet, expression d'un vécu de transgression (celle d'avoir vu ou entendu ce qui n'aurait jamais dû être), la seconde à l'éventuelle réalité d'une faute juridiquement sanctionnable chez l'un des protagonistes de l'événement. Il écrit ainsi : « A

cette culpabilité imaginaire se rajoute la notion de faute réelle qui envahit la problématique du sujet, phénomène particulièrement en jeu lors de catastrophes accidentelles. » Ce à quoi il adjoint les formes de culpabilité empruntant des voies d'expressions autres, comme la projection sur autrui (au lieu d'une intériorisation) ou encore la recherche d'une faute chez ce dernier, et enfin le déni de toute culpabilité. (D. Cremniter, 2004, p. 37)

Ces fantasmes ont une double fonction : d'une part, atténuer l'impact traumatique du traumatisme le sujet devenant actif là où il subit passivement, et, d'autre part, rendre possible et rendre compte d'un mouvement d'appropriation (le sujet devenant sujet d'une histoire étrangère qui s'impose à lui). On peut dire, en effet, que si le sujet est coupable de ce qu'il subit, s'il y est pour quelque chose, si l'événement est justifié, le traumatisme est alors moins traumatique, et il est par ailleurs, maîtrisé, contrôlé, car approprié par le sujet.

C'est en ce sens que pour ces auteurs il faut penser un véritable « travail de la culpabilité » en ce qu'elle « impose un travail psychique » et représente en elle-même « un travail psychique ». (Ciccione A., Ferrant A. 2009, 164)

Nous y reviendrons, mais l'on ne peut qu'être frappé, et gêné, de la multiplicité des significations accordées à la notion de culpabilité.

3- Le travail de la honte :

Certes tous les auteurs relèvent que Freud s'est très peu intéressé à la honte et qu'il l'a très clairement située, dans le cadre des Trois essais, du côté des processus de formation du sur-moi ; mais que, parallèlement, il y avait eu recours de loin en loin, dans des perspectives sensiblement différentes et très certainement en lien avec le développement du concept de narcissisme, sans pour autant y consacrer une véritable réflexion. (C. Damiani, 2005, 239)

L'on peut penser que les avancées métapsychologiques qu'a connues la question aujourd'hui devenue centrale du narcissisme ne sont pas sans rapports avec l'importance nouvelle accordée à la honte, et que celle-ci trouve, dans son cadre, une place et un sens bien plus importants qu'elle ne pouvait en avoir dans celui de la formation du sur-moi, où la culpabilité, en lien avec le refoulement, tenait, si l'on peut dire, toute la place. Cela a conduit à la distinction du Sur-moi et de l'Idéal du moi, la culpabilité étant par la plupart des auteurs rapportée au premier, la honte au second.

C'est dans cette ligne théorique que se situent clairement de nombreux travaux, dont celui récent de C. Janin dont le projet explicite est de « proposer les bases d'une véritable métapsychologie de la honte ». L'auteur d'ailleurs conteste cette opposition Sur-moi/idéal du moi et argumente pour celle entre « honte primaire » et « honte secondaire », sur le modèle freudien de l'angoisse tel qu'il est développé dans Inhibition, symptôme et angoisse.

Les champs cliniques de la honte :

Ce qui frappe, au moins chez des auteurs d'ouvrages comme Tisseron, Scotto di Vettimo Ciccone et Ferrant... et, dans un autre registre, V. De Gaulejac, ou encore d'articles comme celui de Briole ou de Selz pour ne citer que ceux-là, est la perspective essentiellement clinique dans laquelle ils se situent, suivant laquelle ils s'efforcent d'appréhender et de décrire des registres d'expérience, des configurations cliniques, des parcours de vie, etc., dont ni l'angoisse ni la culpabilité ne sont à même de restituer les particularités.

Evoquons brièvement le champ clinique de la honte tel qu'il se présente chez ces auteurs. Deux grands axes en ressortent :

- celui des expériences traumatiques et de leurs retombées : inceste familial, traumatisme sexuel, exil chez Scotto di Vettimo ; survivance des camps, torture, violences familiales chez Tisseron; inceste et incestualité, traumatismes chez Ciccone et Ferrant, etc.
- celui des humiliations sociales et de l'exclusion : illégitimité, rejet, déchéance, exclusion chez De Gaulejac ; handicap et maladie chez Ciccone et Ferrant ; secrets familiaux chez Tisseron, etc.

La dimension d'altérité des expériences de honte :

Qu'appréhende donc la honte que ne saurait le faire la culpabilité ? C'est à J.-P. Sartre, dans L'être et le néant, que l'on doit la démonstration que toute expérience de honte est une certaine expérience d'autrui, quand bien même il est intériorisé : « la honte dans sa structure première est honte devant quelqu'un » Il ajoute :

Je viens de faire un geste maladroit ou vulgaire : ce geste colle à moi, je ne le juge ni ne le blâme, je le vis simplement, je le réalise sur le mode du pour-soi. Mais voici tout à coup que je lève la tête : quelqu'un était là et m'a vu. Je réalise tout à coup toute la vulgarité de mon geste et j'ai honte. Il est certain que ma honte n'est pas réflexive, car la présence d'autrui à

ma conscience, fût-ce à la manière d'un catalyseur, est incompatible avec l'attitude réflexive: dans le champ de ma réflexion je ne puis jamais rencontrer que la conscience qui est mienne.. Or autrui est le médiateur entre moi et moi-même : j'ai honte de moi tel que j'apparais à autrui... La honte est, par nature, reconnaissance. Je reconnais que je suis comme autrui me voit. (Sartre, 1943, 266)

La honte est, pour Sartre, expérience d'un « pour-soi pour-autrui ». Et c'est bien cette dimension d'altérité qui est omniprésente dans la honte : elle peut être contagieuse et ne pas être le seul apanage de celui qui la vit ; l'on peut faire honte à quelqu'un, éprouver de la honte pour un autre ; l'on peut être honteux de se voir être vu, comme avoir honte de ce dont l'on a été le témoin passif. Scotto di Vettimo ne dit pas autre chose :

En tant qu'éprouvé narcissique, la honte serait plus pernicieuse et plus coûteuse pour l'économie et la dynamique psychique du sujet, car elle révèle une véritable défaillance de l'appareil moiïque, une perte de contrôle des fonctions défensives du moi, devant témoin. Ce qui devait être caché, maintenu intime, est brutalement dévoilé et montré. Alors que la culpabilité vient, dans une perspective classique, du rapport à la loi, de l'éventuelle transgression de cette loi et de la peur de la sanction. En ce sens, elle se réfère surtout à des exigences verbales, des interdits et des critiques. Au contraire de ce qui se passe dans la culpabilité qui est facilement confiée, la honte « fait honte » et entraîne le sujet à se taire. A la monstration de la culpabilité dans un but d'expiation, s'oppose la honte comme renvoyant le sujet à lui-même, à l'image qu'il a de lui-même et à celle qu'il imagine que les autres ont de lui. (Scotto Di Vettimo, 2006, 179-180)

Hontes et honte : les deux faces de la honte :

La clinique de la honte, telle qu'elle s'observe dans les problématiques traumatiques et d'exclusion, apparaît toujours double. Ainsi pour S. Tisseron, elle a toujours deux faces :

La honte a donc toujours deux significations opposées qui s'affrontent en proportions variables selon les personnes, les actes et les situations : une signification tragique et une signification rédemptrice. Dans la première, la honte est le signe vécu de la marginalisation : celui qui l'éprouve s'est déjà en quelque sorte retranché du genre humain. Dans la seconde, au contraire, la honte est le signe que le divorce avec l'humain n'est pas encore consommé : ressentir la honte, c'est éprouver que l'on n'est pas totalement passé de « l'autre côté », là où la honte serait nommée par les autres sans plus être éprouvée par soi. (Tisseron, 1992, 79)

Ainsi se révèle une contradiction essentielle de la honte : structurante par certains aspects, elle est déstructurante par d'autres. (Tisseron, 1992, 82)

D. Scotto di Vettimo quant à elle, évoque son expérience comme étant fondamentalement paradoxale, car elle « permet à la fois de se maintenir comme sujet » et « à la fois ramène celui qui la subit à une impossibilité de la refouler ».

Face à cette réalité ressentie de plus en plus insupportable, l'apparition de la honte dans l'après-coup marque une tentative conjointe de penser le trauma et de continuer à s'éprouver comme sujet... Or, c'est précisément dans cette dynamique d'apparition de la honte qu'il est capital d'y comprendre la tentative du sujet d'une réappropriation de sa subjectivité. (Scotto Di Vettimo, 2006, 171)

Dans ce second temps, la honte permet au sujet de se ressentir honteux, d'où une « honte de la honte ».

Quant à Ciccone et Ferrand, ils font la même observation : « La honte signe un rejet hors de la communauté mais elle est aussi, en contrepoint, ce qui permet de renouer le lien intersubjectif »

C'est ce que S. Amati avait déjà relevé au long du processus thérapeutique avec des sujets torturés :

Je considère que les sentiments de honte sont un autre signal de la résistance que le moi oppose à la corruption qu'on a voulu lui imposer. Dans ces processus psychothérapeutiques, les sentiments de honte apparaissent quand le patient est en train de sortir de sa symbiose avec le monde concentrationnaire qui l'a occupé, au moment où le patient récupère le sentiment de pouvoir choisir son propre comportement et se rendre à l'évidence des aspects

Les sentiments de honte qui surgissent en premier sont ceux qui sont liés à la « perte de la face », à la perte de l'image qu'on s'est donnée de soi-même dans le contexte social naturel : par la suite se dévoile la honte devant les situations honteuses pour lesquelles le Moi de la victime n'avait pas d'anticipation ou prévision possible. (Silvia Amati, 1989, 120-121)

Il faudrait trouver un terme pour dire que la honte de la honte n'est pas la honte, tout comme une honte non éprouvée ne peut être qualifiée comme telle : c'est de son absence dans les deux cas qu'il s'agit. Mais que peut être le négatif de la honte, comment nommer sa

défaillance, ou son abolition ? C'est précisément ce que s'attache à différencier M. Selz, ou encore C Habib lorsqu'il écrit :

La crainte d'être vu, la crainte de s'exposer à la honte n'est pas une peur comme les autres : son contraire n'est pas le courage, mais le dévergondage... La pudeur se distingue donc de la crainte, n'étant la crainte de la honte ; et du même coup, elle se distingue de la honte : la honte est ce qui la borde. La honte sanctionne l'échec de la conduite pudique. L'on ressent de la honte, c'est qu'il s'est produit, chez soi ou chez un autre, un manquement à la pudeur. Celle-ci n'a pas suffi à régler les ours de l'échange, un accroc s'est produit. La honte est toujours disqualification de la pudeur, la preuve qu'elle n'a pas suffi. Du point de vue de la pudeur, la honte est un état limite et presque une pathologie : d'ailleurs on est saisi par la honte tandis qu'on est seulement retenu par la pudeur. La honte interdit le geste, la pudeur l'infléchit. L'une fige, l'autre freine. (Habib, 1992, 09)

Autre versant possible de l'expérience victimale, ou autre modalité conceptuelle de théoriser les mêmes processus ? Dans tous les cas la honte ouvre à de nouvelles perspectives cliniques en mettant l'accent sur la dimension d'altérité.

Tout concourt à penser qu'il existe bien un travail de la honte, au sens d'un essai de restauration de la pudeur dont les éprouvés de honte sont le signe. Quant à la perte de la pudeur dont elle constitue un premier moment de restauration, elle apparaît comme essentielle dans la clinique des configurations psychotraumatiques : elle ouvre une voie, très différente de la culpabilité, à leur compréhension, et à plus forte raison quand elle est « muette » et ne s'exprime dans aucun affect.

4- Les mécanismes de défense :

Par contraste avec le champ psychanalytique qui en fait un usage abondant, la notion est très peu, voire pas du tout, usitée en victimologie et en psychotraumatologie, où celle de stratégies de survie, ou équivalent, lui est préférée.

Il est vrai que même si son domaine a été étendu par certains auteurs à des modalités de défense contre des dangers externes, voir même à certains mécanismes adaptatifs, elle semble bien plus pertinente à la place que lui avait donnée Freud en lien avec les conflits internes, pour désigner les « procédés dont se sert le moi dans les conflits susceptibles d'aboutir à une

névrose » et à l'analyse dont ils doivent faire l'objet dans le cadre de la cure. (Jacquet, C. Lhote, 2005, 131)

Cela n'est guère étonnant car dans la clinique des sujets psychotraumatisés ou victimisés, ces mêmes mécanismes sont la plupart du temps appréhendés, non comme des résistances aux progrès de la thérapie mais au contraire comme des modes de restauration d'une subjectivité effractée et plus ou moins en ruine. C'est ce que nous venons de relever concernant la honte et la culpabilité.

L'on doit malgré tout mentionner ici les apports de Ferenczi à la clinique de la confusion de langue, notamment avec les notions de déni, clivage, identification à l'agresseur..., dont nous pensons avoir déjà montré qu'elles relevaient d'un travail de cette nature, à la condition de les appréhender, non comme des modes de défense à l'égard d'un conflit interne, mais comme des modes de résistance contre un agresseur intériorisé de force.

5- La résilience :

Une notion s'impose depuis quelques années en référence à la capacité de certains sujets à résister ou surmonter des expériences extrêmes et à faire montre, en d'autres termes, d'étonnantes aptitudes « auto-thérapeutiques » : la résilience.

La notion tient son origine à un changement de perspective fondateur et heuristique dans l'approche des retombées des événements traumatiques sur ceux les ayant traversés. Traditionnellement appréhendés et analysés dans leurs effets vulnérabilisants, il s'agit au contraire avec la résilience de mettre en exergue les issues positives que certains parviennent à trouver, en eux-mêmes et dans leur environnement, pour se dégager du trauma, voire tirer de la catastrophe une substance positive, sinon un enrichissement.

La résilience se présente ainsi comme l'envers des conceptions du trauma comme expérience destructrice irréversible, et il y a de façon sous-jacente à la notion une forme de philosophie de vie positive selon laquelle par exemple « tout ce qui ne tuerait pas renforcerait », ou qu'« il ne faudrait jamais abandonner la lutte car la résilience peut toujours survenir », ou encore que « le bonheur est toujours possible » pour reprendre le titre d'un ouvrage grand public; ou bien que, par exemple, les victimes d'inceste ou de maltraitance auraient le choix « entre le passage à l'acte et l'innovation culturelle» (B. Cyrulnik, 2001, p. 172).

C'est aussi ce pourquoi, peut-on penser, S. Tomkiewicks nous prévient du risque d'un détournement idéologique de la notion qui consisterait à renvoyer chacun à sa responsabilité personnelle et à minimiser, voire occulter, les rôles pourtant essentiels du macro-environnement (et ses effets très concrets sur les souffrances psychiques individuelles), des politiques sociales et plus globalement de la reconnaissance et de la solidarité à l'égard des victimes. Au reste pour cet auteur, la résilience semble bien plus relever d'une éthique professionnelle que d'une capacité individuelle : « Bienveillance, empathie, recherche systématique des aspects positifs, aide à l'émergence des capacités latentes, valorisation des ressources individuelles et communautaires..., espoir que des progrès restent toujours possibles. » (Tomkiewicz, 2001, 139)

Le problème est, qu'à cette logique, l'on est n'est pas loin de devoir assimiler la résilience à toutes formes possibles d'adaptation ou de survie, qu'elles soient ou non répréhensibles par la morale et la loi ou encore jugeables pathologiques par la psychologie ; la résilience tend ici à se confondre avec les « pulsions de vie », y compris certaines formes de répétition, du moment que cela témoigne encore d'une lutte contre la « pulsion de mort ». Car dans cette logique qu'est-ce qui autorise à dire pathologique un déni prolongé ou plus généralement des formes de défenses amoindrissant les capacités d'adaptation et de souplesse psychique d'un sujet, s'il n'a eu d'autres ressources que celles-là et a su mettre à profit les seuls moyens qu'il avait à sa disposition ? Qu'est-ce qu'être non résilient, sinon mourir ?

Cyrulnik pourtant, s'efforce de différencier stratégies adaptatives et stratégies résilientes, seules les secondes pouvant être considérées comme véritablement positives : « Les facteurs d'adaptation ne sont pas des facteurs de résilience puisqu'ils permettent une survie immédiate mais arrêtent les développements et préparent souvent une cascade d'épreuves. » (B. Cyrulnik, 2001, 199).

Mais comment apprécier la dimension résiliente ou « simplement » adaptative d'une défense ou d'une stratégie, quand les mêmes défenses et les mêmes stratégies peuvent être classées dans les deux catégories selon les sujets et, chez chacun, selon le moment de leur parcours existentiel auquel ils les développent ?

Bien souvent il en est proposé une définition tautologique, comme celle qui fit dire à Binet que l'intelligence était ce que mesurait son test ; mais au moins avait-il, lui, un outil de mesure autorisant les comparaisons entre sujets...

Car l'on aura beau multiplier les exemples de fonctionnements affirmés d'évidence résilients, quand la résilience fonctionne, l'on en est réduit à des hypothèses littéralement invérifiables sur ce qu'elle est et comment elle opère, parce que rien ne peut venir les contredire (les falsifier aurait dit K. Popper). Ce d'autant plus qu'il ressort des études menées qu'un sujet « résilient » ne l'est pas de face à toutes formes de situations extrêmes ; la résilience n'est pas l'équivalent d'un facteur G.

Quant aux conditions d'acquisition de cette capacité de résilience, elles tendent à se confondre avec le développement normal de l'enfant, l'accent étant particulièrement mis sur le lien d'attachement à la mère, dans le prolongement des travaux de Bowlby, Spitz, etc. sur les liens précoces mère-enfant. A la question de l'acquisition de la résilience Cyrulnik répond:

A cette question je répondrai que le façonnement précoce des émotions a imprégné dans l'enfant un tempérament, un style comportemental qui lui a permis lors de l'épreuve de puiser dans ses ressources internes. (Porot, 1985, 256-262)

L'autre grand point problématique est celui de la définition accordée à l'événement, qu'il soit d'ailleurs ponctuel ou durable, le spectre des qualificatifs allant d'événements de vie hautement risqués, au stress, à l'adversité, au malheur, aux influences pathogènes, jusqu'au traumatisme dont l'on ne sait d'ailleurs pas toujours clairement s'il désigne le potentiel délétère d'un événement, la réaction immédiate du sujet à celui-ci ou encore ses effets pathogènes au long cours, c'est-à-dire un mode spécifique symptomatique d'aménagement psychique : entre événement externe, catastrophe psychique et mode de survie, à la fois cause et conséquence de quel trauma parle-t-on ?

Partant, comment savoir sur quoi porte la résilience : sur le potentiel traumatique de l'événement, ou sur les effets psychiquement destructeurs de celui-ci ?

En conclusion de ce bref examen de la notion de résilience, nous pouvons faire nôtre la remarque de Lighezzolo et De Tychev :

Car pointer les principaux déterminants permettant à un sujet de faire face à un traumatisme laisse également au moins partiellement en suspens l'histoire de leur construction, et dans une perspective de remédiation, les procédures à mettre en œuvre pour en faciliter

l'émergence ou soutenir un changement chez le sujet. (J. Lighezzolo, C ; De Tychey, 2004, 228)

La question est bien d'un point de vue clinique celle-là : en quoi et comment la description de processus résilients qui n'auraient pas été validés par l'observation des effets de leur carence peut-il apporter à une meilleure connaissance des ressorts possibles de l'aide psychologique ? Pour le praticien, le problème que pose la notion de résilience est de deux ordres :

- les critères font défaut pour une évaluation du caractère strictement adaptatif ou résilient des stratégies de « survivance » développées par un sujet ;
- comment œuvrer avec des sujets qui n'ont pas été d'eux-mêmes capables de développer leurs potentialités résilientes, s'ils en avaient ? Comment aider les autres à en acquérir ? Comment enfin aider les uns et les autres à se trouver des « tuteurs de résilience » et à les faire leurs ?

Tous modes d'adaptation peuvent remplir cet office pourvu qu'ils réouvrent à du conflit, leur caractère « résilient » tenant cette vertu, non à leurs propriétés positives, mais au rapport contradictoire qu'ils rendent à nouveau possible. (Ciccone, 2009, 98)

Mais là n'est sans doute pas l'essentiel qui est que la résilience se présente comme une alternative à la notion de trauma, et cela selon deux modalités qu'il nous faut maintenant distinguer, même si elles ne sont pas toujours clairement posées comme telles par ses tenants:

- l'accent mis sur l'après trauma et non sur le trauma lui-même : ce sont les issues ou modes de dégageant de l'expérience « traumatique » qui intéressent la résilience et dont le trauma ne peut rien nous dire. Comment ces sujets ont-ils pu se reprojeter dans leur propre existence? La résilience se veut mettre l'accent sur d'autres formes d'issues spontanément développées par certains sujets qui, pour n'être sans doute pas dans les normes sociales, n'en sont pas pour autant à classer dans le registre de manifestations pathologiques.
- le trauma lui-même. Aux yeux des auteurs soucieux de ne pas banaliser l'expérience traumatique et attachés à juste titre à lui donner une définition rigoureuse (le trauma n'est pas le stress, etc.), chez Cyrulnik comme chez d'autres, la notion semble bien imprécise et recouvrir aussi bien un type de situation (notion de situation à haut potentiel traumatique par exemple) qu'un mode de réaction à celles-ci, que la rencontre du sujet avec « son » trauma, id est les effets délétères de la façon dont il a vécu tel événement ou situation. Difficultés,

traumas, événements stressants, etc., semblent être rendus équivalents et mis au même rang. En miroir, la notion de résilience est définie tantôt comme une capacité ou « une caractéristique intrinsèque au sujet », tantôt comme un processus, tantôt comme un résultat.

L'on peut y voir une carence conceptuelle, ou un moyen aisé d'é luder une question, mais l'on peut aussi l'analyser comme l'effet d'un changement de perspective qui ne se dit pas explicitement comme tel. Quel est ce changement de point de vue ?

Il consiste à se demander s'il est pertinent de ne traiter du « trauma » que comme trauma, c'est-à dire de n'en avoir que le seul abord qu'en propose la psychopathologie ? Tout traumatisme est-il traumatique, c'est-à-dire rencontre avec le réel de la mort, pour n'en retenir qu'une de ses définitions les plus partagées ? ((Lighezzolo et De Tychev, 2004, 211)

Si les théories de la résilience n'apportent guère de précisions quant à la nature des processus en jeu (ils sont rapportés aux capacités que le moi a acquis dans l'ontogenèse) quant à leurs modes d'action (un sujet n'est pas résilient face à toutes les formes d'adversité), au moins mettent-elles en exergue les possibilités « auto-thérapeutiques » spontanées du psychisme à faire face aux situations les plus extrêmes et à leurs multiples conséquences.

C'est à ce titre qu'un certain nombre de praticiens s'y réfèrent aujourd'hui et la rendent quasiment synonyme des ressources internes et externes sur lesquelles s'appuyer dans une perspective d'aide psychologique aux sujets psychotraumatisés, à savoir tout ce qui n'a pas été atteint par le trauma (C. Duchet, 2006, 57-65)

6- Eléments pour une approche psychodynamique du syndrome de répétition :

De nombreux éléments concourent à appréhender et analyser la symptomatologie psychotraumatique dans une perspective psychodynamique comme autant de tentatives spontanément développées par le sujet pour lutter contre les effets destructeurs du trauma.

C'est notamment toute la question de la fonction du temps de latence considéré par les anciens auteurs comme un temps d'incubation et dont l'on sait aujourd'hui qu'il peut déboucher soit sur un retour à l'état antérieur, soit sur la survenue d'un syndrome psychotraumatique. L'on peut donc penser qu'il consiste en une phase de lutte psychique contre l'envahissement traumatique et que le caractère positif ou négatif de son issue dépendra du succès ou de l'échec de celle-ci. La notion de « suppléances » développée par G. Briole (1994, 1995) à son propos va tout à fait dans ce sens.

Le syndrome de répétition quant à lui, a fait l'objet de notations théoriques très proches. A l'encontre de Freud (1920) qui l'avait essentiellement assimilé à l'une des manifestations de la « compulsion de répétition », d'autres auteurs, comme P. Janet ou S. Ferenczi, ont vu dans cette répétition une tentative de maîtrise d'un événement ayant débordé sur le moment les capacités d'intégration du sujet, tout en reconnaissant par ailleurs qu'elle témoignait d'une fixation problématique du psychisme au moment du traumatisme. L'on pourrait ainsi le considérer dans le prolongement de P. Janet comme une forme élémentaire et spontanée de tentative de récit fait à soi-même, c'est-à-dire de symbolisation, de représentation ou encore de mise en sens de l'événement, etc.. Le syndrome comme tel tient donc sa cohérence de ce que ses différentes manifestations s'explicitent par l'omnipotence et de l'omniprésence de l'événement, dont il forme autant de « répliques » en rendant possible un début de maîtrise.

Par exemple, pour reprendre les formes de répétition dégagées par L. Crocq, la dynamique présidant aux « ruminations » sur le sens et la cause de l'événement paraissent bien différentes de celle dont procèdent les « reviviscences hallucinatoires » : dans les premières, l'événement s'impose certes dans le présent, mais comme objet de questionnements idéiques sur son sens, alors que dans la seconde forme il s'impose dans un en-face, et se substitue pour un moment, de façon intrusive, à la trame du présent dans un télescopage des temporalités et des mondes : il vient, comme un autre réel, en lieu et place de la réalité présente.

La forme hallucinoire peut elle-même être distinguée de ce que L. Crocq dénomme la « reviviscence par illusion », dans laquelle un élément du réel de la situation présente, perçu tel quel par le sujet, se trouve décontextualisé, s'autonomise et devient partie d'une autre scène qui se trouve alors actualisée dans son ensemble ; alors que dans les formes hallucinatoires il semble que ce soit d'emblée la totalité de l'événement traumatique qui se présente, entraînant le sujet à y rejouer les mêmes comportements et à y éprouver les mêmes émotions.

Enfin, évoquons « l'agir comme si l'événement se reproduisait », qui peut être un « agir élémentaire telle une réaction de sursaut », phénomène que l'on peut rapprocher des phénomènes de tics traumatiques décrits par Ferenczi, en ce qu'ils engagent une réaction comportementale partielle que l'on ne retrouve pas dans la précédente forme. De plus, cet agir n'est pas assimilable aux formes hallucinatoires dans la mesure où ce n'est pas la scène que visuellement le sujet revit comme dans un film.

Quant aux symptômes dits « non caractéristiques », formant le troisième volet du syndrome, nous verrons plus loin comment ils peuvent être réinterprétés dans une perspective identique. Mais l'on peut mentionner à l'appui de notre propos qu'il a déjà été relevé leurs fonctions défensives en tant que modalités de lutte contre l'envahissement par le syndrome de répétition. Cela semble tout particulièrement évident pour les symptômes dits phobiques, l'anxiété...

7- La victime et le processus judiciaire :

Nous allons poursuivre cette revue de la littérature évocatrice d'un travail psychique en lien avec un événement ou une situation « traumatique » par l'examen des relations complexes qui peuvent s'instaurer entre les « victimes » et le dispositif social supposé aider activement à leur reconnaissance et leur restauration, à savoir la justice. Ce sont ici les travaux de C. Damiani qui feront référence. (Damiani, 2001, 103-134)

Ils mettent l'accent sur ce qui apparaît comme un double travail nécessaire de la part du victimé, ou du moins un travail sur deux « réalités » qui semblent se recouper et interférer sans cesse : la « réalité psychique » et la « réalité judiciaire », bien qu'elles soient considérées par l'auteur comme totalement indépendantes l'une de l'autre.

Deux spatialités, l'une interne, l'autre externe, se dessinent, définies par des enjeux distincts génératrices de positionnements problématiques impliquant des modes de travail et de résolutions propres. Mais sur quoi se fonde une telle opposition ?

Tout concourt ainsi à penser deux réalités comme une rationalisation seconde, ou la visée idéale, d'un dispositif d'aide à deux versants puisque, chez les victimes traumatisées, elles semblent interférer sans cesse, et cela de façon problématique :

- la réalité psychique est définie comme « la conjonction entre la réalité de l'acte subi par le sujet et sa traduction interne, sa réécriture intérieure » (Damiani, 2003, 56) ;

-la culpabilité psychique pourra trouver un « exutoire efficace » dans une « culpabilité partagée qui l'aidera à renoncer à la toute-puissance de sa culpabilité qui le dispose à se croire à l'origine de tout » (Damiani, 2005, 03) ;

- les thérapies sont dites « très dépendantes de la réalité et des aléas de la procédure » (Damiani, 2005, 03) ;

attentes multiples et illusoire que le procès réponde « aux questions de l'intrapsychique » (Damiani, 2005, 03). Il existe notamment, chez certaines victimes, « un besoin « fondamental » d'un coupable extérieur » (Damiani, 2005, 04) ;

- les « fonctions pacificatrices et réparatrices » du procès pénal « ne pourront s'exercer si la victime fait l'économie d'un cheminement personnel et qu'elle persiste à « externaliser le conflit », au détriment d'un conflit intrapsychique » (Damiani, 2005, 06)... ;

- elle devra également « donner un sens symbolique à la réparation », réparation qui n'est qu'un « étayage dans la réalité » (Damiani, 2003, 58).

Ainsi là où, en théorie, la dualité irréductible de l'expérience victimale est affirmée, en pratique, par contre, elle semble devoir faire systématiquement l'objet d'une désintrinsication que le travail d'accompagnement à deux versants, l'un psychanalytique, l'autre d'accompagnement de la victime dans son parcours judiciaire, menés conjointement par des professionnels différents, tente d'assurer:

- d'un côté l'accompagnement psycho-judiciaire, qui s'attache à contenir les effets problématiques qu'une réalité psychique traversée par des mouvements extrêmes tend à occulter dans sa cohérence et ses objectifs propres, et dont les effets positifs potentiels ne surviendront qu'à la condition de n'en pas faire une scène psychique ;

- de l'autre côté un travail psychothérapique qui tente lui aussi d'instaurer son cadre et de ménager un espace d'élaboration personnelle qui ne dépende pas que des aléas de la procédure.

Il s'agit donc bien, implicitement, de soutenir la nécessité d'un dispositif d'accompagnement à deux niveaux, aussi indispensables que disjoints : psychologique dans une référence au modèle psychothérapique, judiciaire dans un accompagnement au plus près d'un parcours et de son iatrogénie propre, à savoir les risques de survictimisation ou de trauma second.

8- Le travail du pardon :

Ressortissant a priori bien plus d'une catégorie de la réflexion stricto sensu morale que de l'étude classique des processus psychiques, la notion de pardon doit ici sa place à ce qu'elle a donné lieu, ces dernières années, à plusieurs travaux en lien avec la question victimale. Dans cette perspective, son introduction par les auteurs se justifie de ce que le pardon constituerait

une issue possible aux sentiments de haine et de vengeance susceptibles d'étouffer littéralement le victimé, enfermé dans ses « ressentiments ». (Vaillant, 2001, 17-20)

Avouons-le sans détour, je n'en ai ni l'envie, ni le talent, ni la conviction. Il m'est impossible d'accepte un parallélisme qui me ferait longer la même route que cet homme qui me fustigeait de son nerf de bœuf. Je ne veux pas devenir le complice des mes bourreaux. J'exige au contraire qu'ils se nient eux mêmes et me rejoignent dans cette négation. (J. Améry, 1995, 150-151)

Et ajoute-t-il « il ne s'agit pas de vengeance, pas plus que d'expiation », car « l'expérience de la persécution était celle d'une extrême solitude » et « celui qui a été soumis à la torture est désormais incapable de se sentir chez soi dans le monde ».

Cependant, les auteurs qui s'y sont intéressés se sont tous attachés à le dégager de ses connotations religieuses et morales pour tenter de le faire accéder à la dimension d'un processus ou plus exactement d'un travail intérieur singulier auquel, même s'il ne prend pas toujours la forme usuelle de ce que l'on entend par pardon, tout victimé se trouve à un moment ou à un autre confronté. C'est même, pour un auteur comme M. Vaillant, l'aboutissement d'un processus de dégagement, terme d'un cheminement et d'une maturation intérieurs qui, dans la configuration particulière dans laquelle elle l'étudie, -celle du pardon accordé aux enfants à leurs parents-, semble permettre d'accéder à une pleine libération, non seulement du victimé, mais aussi de ses propres enfants. L'auteur se défend certes d'en faire une obligation, ne cesse d'en affirmer le caractère de choix strictement personnel, il n'empêche, tout concourt à en faire la forme la plus aboutie et libératrice d'un passé non dépassé, y compris pour les générations futures.

M. Delage, dans un article dont le titre situe on ne peut plus clairement la perspective dans laquelle il se situe, Le pardon est-il une notion utile en psychothérapie ? , le définit-il comme une forme de don échappant aux règles communes de la réciprocité dans la mesure où, quand bien même il se joue dans la relation, il ne procède ni d'une amnistie, ni d'une excuse accordée à un auteur, ni d'un oubli ; il apparaît bien plus comme une « fermeture à l'échange » tant il n'est pas un don appelant un à un contredon, ou encore invitation à la restauration d'une relation au sein de laquelle il solliciterait l'expression d'un repentir, ou équivalent, de la part de celui à qui il semble s'adresser : il est a priori « gratuit ». De même M. Vaillant en

souligne la nature parfois secrète et non formulée, ainsi que le fait qu'il puisse s'adresser, avec de semblables effets d'apaisement, à des personnes disparues. (Delage, 2004, 17-20)

On le voit, la référence au modèle anthropologique du don de M. Mauss, auquel M. Vaillant fait également référence, ne répond que très imparfaitement à ce que semble engager spécifiquement le pardon et oblige très vite les auteurs à s'en démarquer : le pardon n'est au fond aucunement une question d'ordre relationnel, à la grande différence de l'indemnisation qui elle, on le verra, implique toujours un échange. Affaire entre soi et soi, l'on est bien près de penser, avec G. Rubin, que c'est une réconciliation avec soi-même qui, de façon apparemment paradoxale, se cherche dans le pardon accordé à autrui. Elle écrit ainsi : « Le pardon dont il sera ici question n'est pas celui qu'on devrait ou voudrait octroyer au bourreau, mais le difficile pardon que doit s'accorder un innocent qui se sent coupable »

Le pardon apparaît alors comme une question relevant de l'économie interne du sujet ; reste cependant à déterminer de quelle culpabilité il s'agirait ici. (Rubin, 2007, 26)

Conclusion :

Culpabilité, honte, pardon, fonction psychodynamique de nombreux symptômes comme ceux regroupés sous le terme de syndrome de répétition..., nous confirment dans l'hypothèse du développement chez les sujets d'un travail visant à réduire les effets délétères d'un événement traumatique, ou à tout le moins critique. Les formes singulières, comme les phénomènes de répétition, que prend cette clinique de l'après-trauma, de même que ce qui se dessine comme ses enjeux propres (non la perte d'un objet d'amour mais l'énigme que constitue un événement disruptif, dans sa nature et ses causes, ou encore le caractère injuste d'un dommage), nous confirment également qu'il doit être distingué du travail de deuil. L'après-trauma y apparaît fondamentalement comme résistance psychique.

Références :

- 1- Améry J. (1995) : **Par-delà le crime et le châtime**nt. Essai pour surmonter l'insurmontable, Actes Sud.
- 2- Ciccone. A et A. Ferrant. (2009) : **Honte, culpabilité et traumatisme**, Paris, Dunod.

- 3- Cremlinger D. (2004) : **Trauma et urgence médico-psychologique**, Revue francophone du stress et du trauma, 4 (1).
- 4- Crocq L. (sous la direction de) (2007) : **Les traumatismes psychiques**. Prise en charge psychologique des victimes, Paris, Masson.
- 5- Cyrulnik B. (2001) : **Les vilains petits canards**, Paris, Odile Jacob.
- 6- Damiani C. (1997) : **Les victimes. Violences publiques et crimes privés**, Paris, Bayard.
- 7- Damiani C. (2001) : **Psychothérapie post-traumatique et réparation**. In F. Marty (Dir.), Figures et traitements du traumatisme, Paris, Dunod.
- 8- Damiani C. (2003) : **Comment concilier réalité psychique et réalité judiciaire ?** Stress et Trauma, 3(1).
- 9- Damiani C., Vaillant C. (2003) : **Etre victime, aides et recours**, Paris, Librairie Vuibert.
- 10- Damiani C. (2005) : **Le travail psychanalytique et la réparation. La relation victime/agresseur**, Colloque Victimes et agresseurs, Rennes, 14-15 Mai 2005.
- 11- Delage M. (2004) : **Le pardon est-il une notion utile en psychothérapie ?**, Synapse, N° 207,
- 12- Duchet C. (2006) : **Du psychotraumatisme à la résilience : perspectives cliniques**, In L. Jehel, G. Lopez, Psychotraumatologie, Paris, Dunod.
- 13- Habib C. (1992) : Préface, Série Morale N° 9 : **La pudeur**, Revue Autrement.
- 14- Jacquet, C. Lhote (2005) : **Les mécanismes de défense**. Théorie et clinique, Armand Colin, Paris.
- 15- Lebigot F. (2005) : **Traiter les traumatismes psychiques**. Clinique et prise en charge, Paris, Dunod.
- 16- Lighezzolo J., De Tychev C (2004) : **La résilience**. Se (re)construire après un traumatisme, Editions in Press.
- 17- Porot M., Couadau A., Plénat M. (1985) : **Le syndrome de culpabilité du survivant**, AMP, vol. 143, N° 3.
- 18- Rubin G. (2007) : **Du bon usage de la haine et du pardon**, Paris, Payot.
- 19- Sartre J.-P. (1943) : **L'être et le néant**, Paris, Gallimard Tel, 1976.

20- Scotto Di Vettimo D. (2006) : **Vivre et survivre dans la honte**, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

21- Silvia Amati (1989) : **Récupérer la honte**, In J. Puget, R. Kaës et coll., Violence d'état et psychanalyse, Paris, Dunod.

22- Tisseron S. (1992) : **La Honte, Psychanalyse d'un lien social**, Paris, Dunod.

23- Tomkiewicz S. (2001) : **Du bon sage de la résilience**, cité par J. Lighezzolo et C. De Tichey (2004), **La résilience. Se (re) construire après un traumatisme**, Editions In Press.

24- Vaillant M. (2001) : **Il n'est jamais trop tard pour pardonner à ses parents**, Ed. LM.